



# École Saint-Jean-de-la-Lande et Annexe

## Conseil d'établissement : procès-verbal

Réunion du 5 octobre 2022

### Présents :

Direction : Nathalie Jarrin

Enseignants : Mirka Ledoux, Arnaud Gervais, Annie Ramacièrre, Maryse Fortin, Lynda Saidj

Service de garde : Julie Tourangeau

Parents : Frédéric Tremblay, Veronica Coeto Avendano, Laura Turlea, Maud Demarty (en remplacement), Geneviève Madon-Desgagnés, Medjine Marcelin,

Membres de la communauté :

**Absent :** Caroline Forget-Galipeau

Ouverture de la séance à 18h30

Points à l'ordre du jour et discussions	Suivis, résultats de votes et résolutions
<p><b>1. Ouverture de la réunion</b></p> <p><i>a. Présences, vérification du quorum</i> Le quorum est confirmé.</p> <p><i>b. Mot de la directrice de l'école et de la présidence</i> Mme Jarrin souhaite la bienvenue à tous, et en particulier à tous les nouveaux membres du CÉ. La directrice présidera la rencontre jusqu'à la nomination du nouveau président ou de la nouvelle présidente.</p> <p><i>c. Tour de table virtuel – Présentation des membres du CÉ 2022-2023</i> Les membres 2022-2023 du CÉ sont :</p> <p>Équipe-école :</p> <p>Arnaud Gervais – Enseignant, accueil 2<sup>e</sup> cycle Mirka Ledoux – Enseignante, 1<sup>re</sup> année Lynda Saidj – Enseignante, 1<sup>re</sup> année Annie Ramacièrre – Enseignante, maternelle 5 ans Maryse Fortin – Enseignante, 2<sup>e</sup> année Julie Tourangeau – Technicienne au service de garde</p> <p>Parents :</p> <p>Veronica Coeto Avendano – Parent, enfant 1<sup>re</sup> année Laura Turlea – Parent, enfant 3<sup>e</sup> année Maud Demarty – Parent (membre suppléant) et représentante de l'OPP Frédéric Tremblay – Parent, enfants maternelle 5 ans et 3<sup>e</sup> année Geneviève Madon-Desgagnés- Parent, enfant 1<sup>re</sup> année Medjine Marcelin Parent, enfant 3<sup>e</sup> année</p>	–

<p><b>2. Élection d'une ou d'un secrétaire</b> Mme Annie Ramacière est désignée secrétaire pour le CÉ du 5 octobre.</p>	<p>Appuyé à l'unanimité</p>
<p><b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Ajout de points et des précisions:</p> <p>13.c) Est-ce que l'école allait de nouveau autoriser la tenue du Salon du livre en novembre ?</p> <p>14.b) Ateliers CREP 14.c) Rentrée scolaire 2022 14.d) Contact famille/éducateurs SDG.</p> <p>Précisions:</p> <p>11 a) adoption des nouveaux tarifs lors des journées pédagogiques 11 b) approuver le contenu des journées pédagogiques.</p>	<p>Proposée par Mme Demarty Appuyée par Mme Saidj</p>
<p><b>4. Lecture et adoption du PV de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2022</b></p>	<p>Proposée par Mme Coeto Avendano Appuyé par Mme Turlea</p>
<p><b>5. Nomination des officiers</b></p> <p><i>a. Présidence</i> Après discussion entre les membres, Mme Laura Turlea accepte la présidence du CÉ pour l'année scolaire 22-23</p> <p><i>b. Vice-présidence</i> Après discussion entre les membres, Mme Geneviève Madon-Desgagnés accepte la vice-présidence du CÉ pour l'année scolaire 22-23.</p> <p><i>c. Secrétaire</i> Proposition de nommer en alternance un secrétaire différent à chaque rencontre, en alternant les membres parents et les membres école. Le secrétaire sera nommé à la rencontre précédente du CÉ.</p>	<p>Suite aux votes, les candidats sont élus à l'unanimité.</p> <p>Président : Laura Turlea</p> <p>Vice-présidente :Geneviève Madon-Desgagnés.</p> <p>Secrétaire : en alternance</p>
<p><b>6. Nominations des membres de la communauté</b> M. Jelassi est dans l'impossibilité de participer au CÉ cette année. Mme Demarty fera des démarches auprès de l'organisme OASIS. Le point est reporté au prochain CÉ.</p>	<p>Proposé par M.Tremblay Appuyée par Mme Fortin.</p>
<p><b>7. Adoption du calendrier des prochaines réunions du CÉ 2021-2022</b> Proposition = total de 7 CÉ pour l'année scolaire 2021-22</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mercredi 5 octobre à 18h30</li> <li>2) Mardi 15 novembre à 18h30</li> <li>3) Mardi 17 janvier à 18h30</li> <li>4) Mardi 14 mars à 18h30</li> <li>5) Mardi 11 avril à 18h30</li> <li>6) Mardi 9 mai à 18h30</li> <li>7) Mardi 6 juin à 18h30</li> </ol>	<p>Proposée par Mme Demarty Appuyé par M. Tremblay</p>

<p><b>8. Régie interne (Règlements intérieurs)</b></p> <p>Le document approuvé l’an dernier sera actualisé car des modifications doivent être apportées (point 1 et point 10). Il sera soumis à l’approbation du conseil lors d’un prochain CÉ.</p>	<p>Appuyé à l’unanimité.</p>
<p><b>9. Budgets</b></p> <p><i>a. Fonctionnement du CÉ (400\$)</i></p> <p>Le budget de fonctionnement du CÉ peut être utilisé de multiples façons. L’an dernier, le budget avait été offert pour l’achat de matériel pour la cour d’école, ce qui avait été très apprécié des membres du personnel. Mme Demarty propose d’utiliser l’argent pour la bibliothèque de l’école.</p> <p>Le CÉ passe au vote afin d’allouer la totalité du budget de fonctionnement du CÉ à l’école pour améliorer et embellir la bibliothèque.</p> <p><i>b. Formation des membres du CÉ (400\$)</i></p> <p>On propose aux membres du CÉ de penser à des suggestions de formation pour voter au prochain CÉ. On note qu’il serait possible de choisir une formation virtuelle et de l’offrir à davantage de gens, en autant que la formation vise d’abord les membres du CÉ.</p>	<p>La proposition est adoptée à l’unanimité.</p>
<p><b>10. Points, demandes et mises à jour de la Direction</b></p> <p><i>a. Approbation des sorties scolaires.</i></p> <p>Mme Ramacière présente aux membres du CÉ l’activité “dodo à l’école”. Les enfants de la maternelle dormiront à l’école le jeudi 22 décembre et quitteront pour les vacances à 8h00 le vendredi 23 décembre. Il est demandé au CÉ d’accepter la modification d’horaire et d’accepter que le coût du spectacle (600 \$) soit pris dans le fond Parents.</p> <p>M. Tremblay soulève la possibilité que certains parents seront peut-être dans l’impossibilité de garder leur enfant à la maison le vendredi 23 décembre. Les enseignantes du préscolaire sont conscientes de cette possibilité et 2 options sont envisagées si tel est le cas. Une enseignante suppléante ou passer la journée dans une classe de maternelle 4 ans.</p> <p><i>b. Pièce de théâtre-école</i></p> <p>Mme Ledoux expose aux membres du CÉ le projet de pièce de théâtre de l’école et la demande d’un montant de 1 500 \$ afin de permettre la réalisation de cette activité. Les membres du CÉ demandent de détailler et de préciser les dépenses. De plus, il est demandé par Mme Demarty de vérifier les sommes dans le fonds Parents car les montants approuvés en septembre pour les sorties étaient élevés. Mme Jarrin fera le suivi.</p> <p>Il est proposé de remettre le point lors du prochain CÉ.</p>	<p>Appuyé à l’unanimité.</p> <p>Appuyé à l’unanimité.</p>

<p><b>11. Points, demandes et mises à jour du service de garde</b></p> <p><i>a. Adoption des nouveaux tarifs lors des journées pédagogiques.</i></p> <p>Le tarif de base lors des journées pédagogiques est maintenant de 10.75\$</p> <p><i>b. Approuver le contenu des journées pédagogiques:</i>  Mme Tourangeau dépose le contenu des journées. Comme le coût des sorties a augmenté, le SDG propose des sorties mais également des activités et des animations à l'école. Mme Tourangeau informera les parents utilisateurs du SDG de l'augmentation des tarifs lors d'une prochaine communication.</p> <p>Mme Demarty mentionne que les activités à l'école sont attrayantes.</p>	<p>Proposée par Mme Ledoux  Appuyé par M. Tremblay</p>
<p><b>12. Comité de parents CSSDM.</b></p> <p>M Tremblay n'a pu assister à la rencontre donc il n'avait pas d'informations à transmettre au CÉ. L'horaire des prochaines lui sera remis sous peu.</p>	<p>–</p>
<p><b>13. Questions du public</b></p> <p><i>a) Peut-il y avoir de l'aide aux devoirs après l'école ou encore des périodes pour pouvoir faire des devoirs si besoin est, à l'abri des dérangements ?</i></p> <p>Il y a une distinction à faire entre aide aux devoirs et temps pour faire les devoirs. Mme Tourangeau mentionne que cette période de temps pour faire les devoirs serait offerte aux élèves de 2<sup>e</sup> année à 6<sup>e</sup> année sur une base volontaire. Le point est reconduit au prochain CÉ afin de voir comment ce temps pourrait être organisé.</p> <p><i>b) Les élèves peuvent-ils se changer avant et après le cours du sport ?</i></p> <p>Mme Jarrin mentionne que tous les enfants qui le désirent peuvent se changer et que le vestiaire du gymnase n'est cependant pas adapté pour permettre le changement de 2 groupes d'élèves. Elle discutera de ce point avec les enseignants concernés.</p> <p><i>c) Si l'école allait de nouveau autoriser la tenue du salon du livre en novembre ?</i></p> <p>Les membres du CÉ signifie leur intérêt pour reconduire l'activité. Il est cependant peu réaliste que le salon du livre puisse se tenir en novembre, mais peut-être plus tard dans l'année. Un suivi/relance devra être fait à La Coop Maisonneuve.</p>	

